Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Ministre

NOR I|0|C|K|1|2|0|7|2|7|8|C|

Paris, le 20 MARS 2012

Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

à

Mesdames et Messieurs les préfets
Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration
Monsieur le directeur général de la police nationale
Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale
Monsieur le secrétaire général du comité interministériel
de prévention de la délinquance

OBJET : Extension du service civique dans la police et la gendarmerie.

P.J : I - Jeu de fiches de postes-type
II - Procédure d'instruction des dossiers
III - Tableau de répartition départementale indicative des postes

Par circulaire du 8 juin 2011, je vous ai demandé d'expérimenter le recrutement de volontaires du service civique dans les services de police et les unités de gendarmerie, afin d'accroître les actions de prévention menées par les forces de sécurité.

A ce jour, plus de 150 d'entre eux sont en fonction. Une première évaluation de ce dispositif a permis d'enregistrer des retours positifs quant à son impact sur les publics bénéficiaires, pour les services eux-mêmes et pour les jeunes concernés.

1 - Objectifs pour l'année 2012

Pour 2012, le dispositif est généralisé et développé, et un objectif global de 600 postes est retenu avec l'Agence du service civique.

Le dispositif est recentré sur des missions de prévention au sens strict, auprès des jeunes et des aînés.

Dans le cadre d'actions en direction des élèves, collégiens et lycéens, les jeunes volontaires pourront participer aux actions de prévention organisées à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements scolaires : sensibilisation à la sécurité routière, aux pratiques addictives, à la citoyenneté.

Au titre de l'engagement au profit des aînés, les volontaires du service civique pourront relayer les actions de contacts et de sensibilisation notamment à travers le dispositif « Tranquillité seniors ».

Ils pourront également intervenir en appui et soutien dans le cadre de missions polyvalentes de prévention de la délinquance et sensibilisation au profit d'un public large.

Les missions d'accueil dans les services de police et les unités de gendarmerie ne seront plus confiées aux jeunes volontaires afin, notamment, d'éviter tout risque de substitution d'emploi.

Enfin, pour encourager l'innovation, une fiche-type, qui ouvre de nouvelles pistes, vous est également proposée. Cette dernière catégorie de postes fera l'objet d'une attention particulière du comité technique animé par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance, de façon à rester dans les objectifs généraux du service civique.

Au total, ces missions d'appui et de soutien des services sont décrites par les 5 fiches ci-jointes qui ont été élaborées par les deux directions générales et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) :

- *actions de prévention menées en direction des jeunes ;*
- *actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière menés notamment au sein des établissements scolaires ;*
- *actions de prévention au bénéfice des personnes âgées ;*
- *missions polyvalentes de prévention et sensibilisation d'un public large ;*
- *actions de prévention à caractère expérimental et/ou innovant.*

2 - Simplification du processus d'agrément

Dans un objectif de simplification et de raccourcissement des délais d'instruction le processus d'agrément est modifié.

L'agrément est désormais national : une convention nationale est passée entre l'Agence du service civique et le Ministère de l'Intérieur (police et gendarmerie) pour 600 postes, selon le calendrier suivant :

- 300 recrutés au 31 mai ;
- 450 au 31 juillet ;
- et 600 au 30 septembre.

Dans ce cadre, la validation des postes que vous proposez sera faite par un comité technique national réunissant chaque semaine le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance, la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et l'Agence du service civique et vaudra autorisation de recruter. Il n'y aura donc plus d'instruction administrative des dossiers au niveau régional (DRJSCS) et départemental (DDCS).

3 - Répartition des postes

Un tableau de répartition indicative des 600 postes de volontaires, avec une fourchette par département, figure en annexe. Il a été élaboré à partir des chiffres de la délinquance constatée en 2011. Il vous appartient de déterminer avec le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie la déclinaison départementale la mieux adaptée au contexte local, et d'en rendre compte dans un délai d'un mois au secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance.

Les postes créés sur la base des agréments délivrés par les DRJSCS, qui ne seraient pas encore pourvus à la date du 31 mars 2012, devront être présentés au comité technique mentionné ci-dessus pour être validés à nouveau, si tout au moins ils s'inscrivent bien dans le nouveau cadre de cette circulaire.

4 - Durée des missions, recrutement, tutorat, indemnité

Les missions auront une durée de 6 mois, avec possibilité de prolongation à 8 mois.

Chaque chef de service est responsable des recrutements des volontaires et doit organiser leur tutorat. J'attire votre attention sur les obligations de l'administration d'accompagner chaque volontaire.

Indexée sur l'augmentation du coût de la vie, la prestation mensuelle versée aux volontaires par les organismes d'accueil s'élève désormais à 103,90 euros. Elle s'ajoute à l'allocation mensuelle de 456,75 euros versée par l'agence.

5 - Évaluation

Les inspections générales procéderont au 4ème trimestre 2012 à l'évaluation de ce dispositif, son apport en termes de prévention et sa bonne articulation avec les autres actions des forces de sécurité.

* *
*

Je vous demande de me rendre compte de toute difficulté de mise en œuvre de ce dispositif, qu'il vous appartient de déployer dans les meilleurs délais.

Le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et les services compétents des deux directions générales concernées sont à votre disposition pour toute information ou conseil.

Ils me transmettront un bilan chiffré chaque mois.

Claude GUEANT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD
Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Gendarmerie nationale

Service civique au ministère de l'intérieur

Fiche de mission n° 1

Appui et soutien dans le cadre des actions de prévention menées en direction des jeunes.

Description de la mission

Le volontaire du service civique appuie et soutient le ou les policiers ou gendarmes habituellement en charge des actions de prévention, menées au bénéfice des jeunes notamment en milieu scolaire et associatif.

Il participe notamment à l'animation des séances de sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté (le mineur et la loi, le respect d'autrui, les institutions, le droit à l'image etc....) pour la prévention des violences scolaires, du racket et autres thématiques développées (harcèlement, dangers d'internet, addictions, etc....).

Il prend également part aux actions de proximité avec les jeunes, notamment dans les quartiers sensibles, organisées en partenariat avec les différents services de l'Etat, les collectivités et/ou les associations.

Le volontaire du service civique peut être associé à des opérations de sensibilisation et campagnes nationales déclinées au niveau local (opération Ville-Vie-Vacances etc...) dont certaines peuvent faire l'objet d'une médiatisation (Journée de la Sécurité Intérieure, forums ...).

En ce qui concerne la gendarmerie, il est positionné notamment au sein de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ).

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice des jeunes et peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions.

Le volontaire est accompagné par un tuteur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD
Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Gendarmerie nationale

Service civique au ministère de l'intérieur

Fiche de mission n° 2

Appui et soutien dans le cadre des actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière, menées notamment au sein des établissements scolaires.

Description de la mission

Le volontaire du service civique appuie et soutient les policiers et gendarmes en charge des actions de prévention routière.

Il participe à l'animation des séances d'information menées auprès des jeunes sur les risques liés aux infractions routières et aux dangers des pratiques addictives (drogue et alcool au volant). Il est associé à l'organisation et la mise en œuvre des opérations d'éducation et de prévention à la sécurité routière (permis piétons, piste routière, etc....).

Il contribue également à l'organisation des modules de formation relatifs à la sécurité routière auprès d'une public plus large, de jeunes et d'adultes en fonction des besoins et des partenariats locaux existants (associations, collectivités, entreprises, etc....) en lien avec les autorités académiques.

Il peut être associé à des opérations de sensibilisation à la sécurité routière et au comportement citoyen, et à des campagnes nationales déclinées au niveau local et dont certaines peuvent faire l'objet d'une médiatisation (semaine de la sécurité routière, journée de la sécurité routière, forums, etc.....).

En ce qui concerne la gendarmerie, le volontaire peut être positionné notamment au sein d'un escadron départemental de sécurité routière.

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées auprès de tous les publics. Il peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions et les messages de prévention délivrés par les policiers et les gendarmes.

Le volontaire est accompagné par un tuteur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD
Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Gendarmerie nationale

Service civique au ministère de l'intérieur

Fiche de mission n° 3

Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention au bénéfice des personnes âgées : Opération Tranquillité Seniors

Description de la mission

Le volontaire du service civique assiste les policiers et gendarmes en charge des actions de prévention menées en direction des seniors.

Il s'agit pour celui-ci de venir en soutien de l'action des policiers et gendarmes dans leurs missions de communication et de prévention : actions de sensibilisation au sein des maisons de retraite ou autres établissements accueillant des personnes âgées, auprès des personnes âgées isolées, participation aux campagnes de sensibilisation nationales et actions de communication locales, distribution de plaquettes d'information, contacts avec les acteurs locaux en lien avec les personnes âgées, notamment les communes et le conseil général.

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice des personnes âgées et peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions.

Le volontaire est accompagné par un tuteur.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD
Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Gendarmerie nationale

Service civique au ministère de l'intérieur

Fiche de mission n° 4

Appui et soutien dans le cadre des missions polyvalentes de prévention et sensibilisation d'un public large.

Description de la mission

Le volontaire du service civique assiste les policiers ou gendarmes habituellement en charge des missions de prévention, au sens large.

Il lui revient notamment d'intervenir en soutien des policiers et des gendarmes chargés des actions d'information et de prévention au bénéfice de tous les publics (jeunes, personnes âgées, bailleurs, commerçants, professions de santé et autres professions exposées ...).

Il s'agit notamment de sensibiliser ces publics aux risques auxquels ils peuvent être exposés au quotidien ainsi qu'aux risques inhérents à certaines professions. En appui des policiers et gendarmes en charge de ces actions, le volontaire du service civique participe à la transmission d'informations claires, précises et de nature à prévenir les actes de délinquance, en s'appuyant sur les supports pédagogiques et plaquettes destinées au public (Opération Tranquillité Vacances etc...). Ces missions peuvent s'exercer sur le terrain.

En ce qui concerne la gendarmerie, le volontaire du service civique est placé notamment auprès de l'officier prévention-partenariat, et participe ainsi aux actions de prévention de la délinquance et de communication conduites dans le département. L'officier prévention-partenariat l'oriente selon les besoins spécifiques en matière de prévention de la délinquance exprimés localement (brigades de prévention de la délinquance juvénile, brigades territoriales autonomes, communautés de brigades, brigades motorisées, brigades nautiques, unités de montagne, référent sûreté, etc...).

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice de tous les publics et peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions.

Le volontaire est accompagné par un tuteur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD
Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Gendarmerie nationale

Service civique au ministère de l'intérieur

Fiche de mission n° 5

Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention à caractère expérimental

Description de la mission

Il s'agira de proposer la conduite d'action répondant à des besoins spécifiques exprimés localement, dans le domaine de la prévention de la délinquance :
A titre d'exemples :

- prévention des dangers liées aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux...);
- prévention des atteintes à l'environnement;
- développement de la citoyenneté par la valorisation du patrimoine institutionnel, historique et culturel.

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées auprès de tous les publics. Il peut éventuellement apporter un regard "jeune" et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions.

Le volontaire est accompagné par un tuteur.

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD
Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Gendarmerie nationale

Procédure à suivre pour le recrutement des volontaires du service civique au ministère de l'intérieur

1- Les directions départementales de la sécurité publique (DDSP) et les groupements de gendarmerie départementaux (GGD) établiront les fiches des postes à créer en s'appuyant sur les fiches-type.

2- Ces fiches seront adressées au préfet du département, pour approbation.

3- Les préfets de département transmettront pour validation au secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (cipd.siat@interieur.gouv.fr) les fiches des postes proposés.

4- Un comité technique animé par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance, et comprenant des représentants de la DGPN, de la DGGN et de l'Agence du service civique, examinera les fiches de poste et les validera, le cas échéant.

5- Le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance notifiera les décisions du comité technique aux préfets qui en informeront les DDSP et les GGD, dans un délai de huit jours maximum après la réception de la demande.

6- La DGPN et la DGGN, respectivement, procéderont à la publication des postes validés sur le site internet de l'Agence du service civique.

7- Les DDSP et les GGD recruteront des volontaires.

8- Les préfets de département signeront les contrats de recrutement.

9- Les DDSP et GGD notifieront les contrats à l'Agence de Services et de paiement (ASP,) ainsi qu'aux SGAP et au CAFZ, selon les cas, pour le versement de la prestation mensuelle correspondant aux frais de transport et de restauration ainsi qu'aux services concernés de la DGPN et de la DGGN, respectivement, à titre de compte-rendu.

10- Les DDSP et les GGD désigneront un tuteur en leur sein pour chacun des volontaires.

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

Tableau de répartition départementale indicative des volontaires du service civique

		Répartition indicative
1	AIN	3
2	AISNE	3 à 4
3	ALLIER	2
4	ALPES DE HAUTE-PROVENCE	1
5	HAUTES-ALPES	1
6	ALPES-MARITIMES	14 à 17
7	ARDECHE	2
8	ARDENNES	2
9	ARIEGE	1
10	AUBE	2
11	AUDE	3
12	AVEYRON	1
13	BOUCHES-DU-RHONE	30 à 35
14	CALVADOS	5
15	CANTAL	1
16	CHARENTE	2 à 3
17	CHARENTE-MARITIME	5 à 6
18	CHER	2
19	CORREZE	1
20	CORSE-DU-SUD	1
20	HAUTE-CORSE	1
21	COTE-D'OR	3 à 4
22	COTES-D'ARMOR	3
23	CREUSE	1
24	DORDOGNE	2
25	DOUBS	3 à 4
26	DRÔME	4 à 5
27	EURE	3 à 4
28	EURE-ET-LOIR	3
29	FINISTERE	5 à 6
30	GARD	8 à 9
31	HAUTE-GARONNE	14 à 16
32	GERS	1
33	GIRONDE	13 à 15
34	HERAULT	12 à 15
35	ILLE-et-VILAINE	6 à 7

		Répartition indicative
36	INDRE	1
37	INDRE-ET-LOIRE	4 à 5
38	ISERE	10 à 12
39	JURA	1
40	LANDES	2 à 3
41	LOIR-ET-CHER	2
42	LOIRE	5 à 6
43	HAUTE-LOIRE	1
44	LOIRE-ATLANTIQUE	11 à 13
45	LOIRET	5 à 6
46	LOT	1
47	LOT-ET-GARONNE	2
48	LOZERE	1
49	MAINE-ET-LOIRE	4 à 5
50	MANCHE	2
51	MARNE	5 à 6
52	HAUTE-MARNE	1
53	MAYENNE	1
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	5 à 6
55	MEUSE	1
56	MORBIHAN	4 à 5
57	MOSELLE	6 à 8
58	NIEVRE	1
59	NORD	26 à 30
60	OISE	6 à 7
61	ORNE	1 à 2
62	PAS-DE-CALAIS	10 à 12
63	PUY-DE-DOME	4
64	PYRENNEES-ATLANTIQUES	4 à 5
65	HAUTES-PYRENNEES	1 à 2
66	PYRENNEES-ORIENTALES	4 à 5
67	BAS-RHIN	7 à 8
68	HAUT-RHIN	5 à 6
69	RHÔNE	18 à 21
70	Hte-SAONE	1
71	SAONE-ET-LOIRE	3
72	SARTHE	3 à 4

		Répartition indicative
73	SAVOIE	3 à 4
74	HAUTE-SAVOIE	5 à 6
75	PARIS	36 à 43
76	SEINE-MARITIME	10 à 12
77	SEINE-ET-MARNE	13 à 15
78	YVELINES	13 à 16
79	DEUX-SEVRES	2
80	SOMME	4 à 5
81	TARN	2
82	TARN-ET-GARONNE	2
83	VAR	9 à 11
84	VAUCLUSE	6 à 7
85	VENDEE	3 à 4
86	VIENNE	2 à 3
87	HAUTE-VIENNE	2
88	VOSGES	2
89	YONNE	2 à 3
90	TERRITOIRE DE BELFORT	1
91	ESSONNE	11 à 13
92	HAUTS-DE-SEINE	15 à 18
93	SEINE-SAINT-DENIS	25 à 29
94	VAL-DE-MARNE	15 à 18
95	VAL-D'OISE	14 à 17
971	GUADELOUPE	5
972	MARTINIQUE	3 à 4
973	GUYANE	2 à 3
974	REUNION	5 à 6
976	MAYOTTE	1
987	POLYNESIE	2
988	NOUVELLECALEDONIE	2 à 3
986	WALLIS & FUTUNA	1